



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.10
29 août 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 17 de l'ordre du jour

RAPPORTS NATIONAUX EN LIGNE, HARMONISATION DE L'INFORMATION ET GESTION DES CONNAISSANCES POUR LES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (MEA)

(Préparé par le Secrétariat)

I. Informations contextuelles

1. Les Rapports nationaux restent le meilleur moyen pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention et sont essentiels pour éclairer les décisions sur les priorités stratégiques actuelles et futures.
2. L'article VI(3) de la Convention de la CMS demande aux Parties d'informer la Conférence des Parties, via le Secrétariat, des mesures prises afin de mettre en œuvre les dispositions de la Convention, et ce six mois au moins avant chaque réunion ordinaire de la Conférence.
3. Les Rapports nationaux pour la COP10 ont en outre une autre importante finalité : ils constituent des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « Réseaux écologiques » qui sont eux-mêmes des indicateurs de l'efficacité de cette mise en œuvre.
4. À commencer par la Famille des Accords de la CMS, les rapports présentés via l'outil en ligne permettront aux Parties de satisfaire pleinement et rapidement aux exigences de la CMS. En y incorporant les données de répartition, les questionnaires peuvent être individualisés pour les différentes Parties de façon à ce que n'y apparaissent que les questions pertinentes, ce qui permettra de gagner du temps et d'éviter toute confusion à l'avenir. Grâce à cet outil, les Parties pourront également consulter plus aisément leurs précédents rapports et mettre à jour leurs informations afin d'assurer leur pertinence dans le contexte de la période de référence actuelle. L'outil en ligne devrait en outre permettre de rationaliser et simplifier le processus, ce qui le rendra plus efficace pour les Parties et plus normalisé pour la conduite d'analyses. En dernier lieu, si la CMS et les Accords de la Famille de la CMS étaient unanimes à l'adopter, les Parties pourraient satisfaire à leurs exigences de présentation de rapports pour les divers accords sans risque de redondance des efforts.
5. En cas d'adoption, le Plan stratégique pour la Convention pour la période 2012–2014 reconnaîtrait les nouveaux défis auxquels les Parties à la Convention se trouveront confrontées, et fixera par conséquent un nouvel ensemble d'objectifs et d'activités à mettre en

œuvre durant cette période.

6. Il s'ensuit que le format normalisé des Rapports nationaux devra être modifié afin de refléter ces mêmes objectifs et activités dans les informations exigées des Parties.

7. Il conviendra également d'apporter une autre modification au questionnaire afin de solliciter des réponses ciblées des Parties. On recommande que la partie X du modèle de rapport national (portant sur la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la COP) soit modifiée et comprenne des questions fermées avec des cases à cocher et des espaces encadrés permettant d'y noter des informations supplémentaires. Cela contribuerait à normaliser les réponses et à optimiser le travail d'analyse. Le PNUE-WCMC continuera de donner des conseils plus spécifiques sur le type de questions individualisées à insérer.

II. Mise en œuvre de la résolution 9.4 et harmonisation des rapports en ligne

8. Dans la résolution 9.4 adoptée lors de la COP9 à Rome, la Conférence des Parties a chargé le Secrétariat de poursuivre l'harmonisation des rapports nationaux et de développer l'usage de rapports en ligne avec d'autres accords internationaux sur la biodiversité, par le développement et l'usage de modules et d'outils communs de présentation de rapports, au travers du cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité et en consultation avec l'UNEP-WCMC.

9. Afin d'utiliser et de tirer le meilleur parti de l'expérience de l'AEWA quant à l'usage de l'outil de présentation de rapports en ligne (Online Reporting Tool ou ORT) développé par l'UNEP-WCMC dans le cadre d'un projet financé par l'UNEP portant sur la Gestion des connaissances pour les accords internationaux sur la biodiversité, la CMS a reporté la mise en œuvre de son propre système. L'AEWA est le premier MEA à utiliser l'ORT pour ses rapports (son lancement aura lieu lors de sa MOP5 en mai 2012) et le Secrétariat de la CMS surveille de près son déploiement dans le cycle actuel de présentation de rapports de l'AEWA.

10. L'actuel format électronique hors ligne de présentation de rapports nationaux employé pour la COP10 de la CMS sert de base pour le développement du modèle de présentation de rapports en ligne de la CMS. Celui-ci pourrait à son tour être utilisé pour la présentation de rapports lors de la COP11, en association avec l'ORT développé par le PNUE-WCMC.

11. Depuis janvier 2009, le Secrétariat de la CMS et le PNUE-WCMC ont optimisé et remanié les modèles en ligne et ce, dans les trois langues de la Convention. Durant le processus de pré-développement, le PNUE-WCMC et les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA se sont régulièrement consultés. En juillet 2011, des personnels des Secrétariats de l'AEWA et de la CMS ont participé à un atelier de formation organisé par le PNUE-WCMC, portant sur l'utilisation de l'outil de présentation de rapports en ligne (ORT). Récemment, le PNUE-WCMC a réalisé des progrès supplémentaires, ce qui a permis au Secrétariat de la CMS de créer un projet de format de présentation de rapports nationaux, qui a lui-même ensuite été utilisé afin de développer le système en ligne.

12. Il est également prévu de développer un outil permettant d'analyser et d'extraire des informations de l'ensemble des rapports nationaux communiqués via l'ORT.

13. Il conviendra de développer de nouvelles ressources afin d'élaborer l'outil analytique, celui-ci ne faisant pas partie du projet de Gestion des connaissances financé par le PNUE, mais s'avérant néanmoins nécessaire pour que le Secrétariat et les Parties puissent présenter

leurs propres rapports et procéder à l'évaluation des tendances.

14. En août 2011, 74 Parties avaient présenté leur Rapports nationaux pour la COP10 de la CMS, soit 65 % des 113 Parties à la Convention actuellement tenues de le faire. (fig. 1)

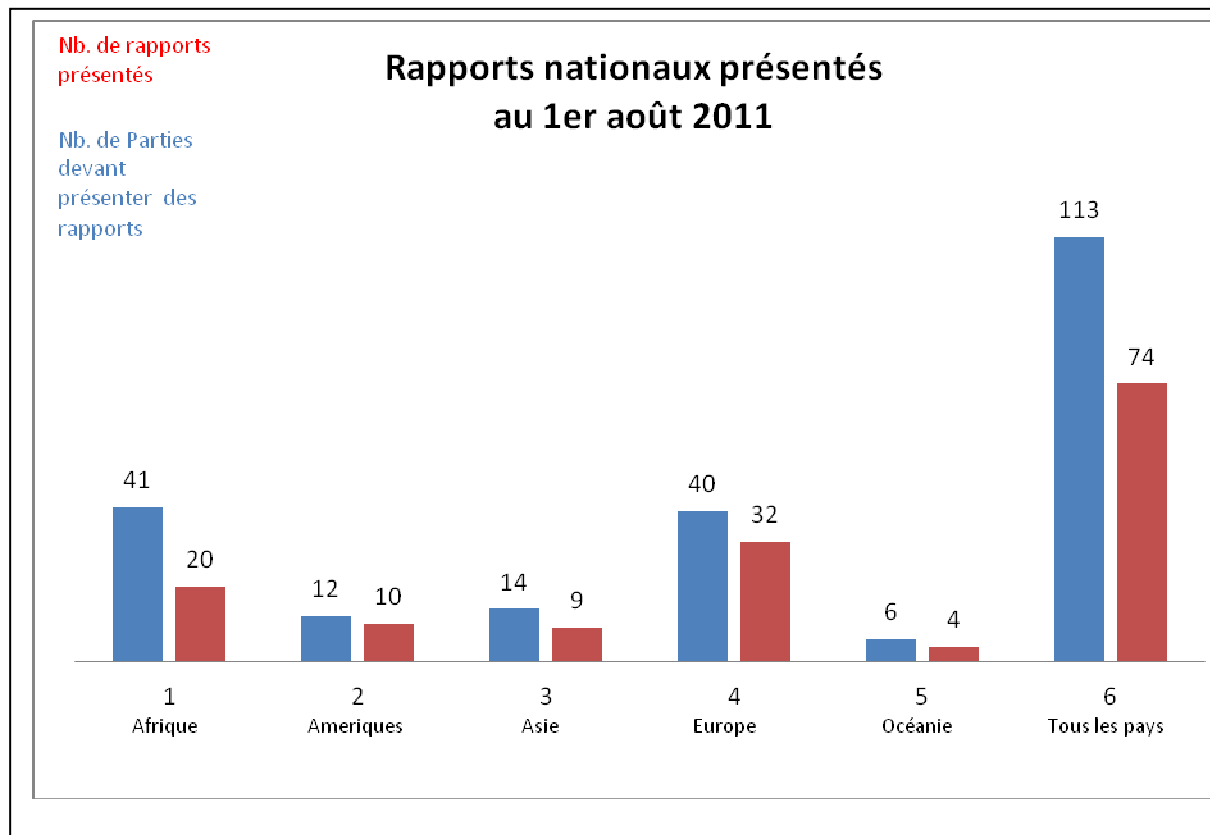


Figure 1 : Rapports nationaux présentés à la COP10, à l'exception de l'Arménie, du Burundi et de l'UE (ces pays n'étant pas tenus de présenter des rapports)

III. L'Initiative de gestion de l'information et des connaissances pour les Accords multilatéraux sur l'environnement (IKM MEA)

15. De nombreux acteurs des MEA sont issus de divers ministères des Affaires étrangères qui exigent de disposer d'une vue d'ensemble complète des différentes obligations en vertu des nombreuses conventions existantes.

16. InforMEA, le portail d'information des Nations Unies sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (www.informea.org) est le premier projet aux termes de l'Initiative de gestion de l'information et des connaissances ; il regroupe 13 Secrétariats de MEA, soit 18 Accords mondiaux et régionaux de tout premier plan, notamment la CMS et l'AEWA. Lancé au mois de juin 2011, InforMEA offre une plateforme de recherche portant sur l'ensemble des décisions prises lors des COP des MEA, diffuse des nouvelles, signale des événements, précise quels sont les points focaux nationaux et, prochainement, présentera également les rapports nationaux et leurs plans de mise en œuvre.

17. Ces documents peuvent être obtenus par le biais d'une recherche en texte libre ainsi

que par une recherche effectuée selon un ensemble de 200 termes hiérarchisés définis conjointement par les MEA.

18. Les informations sont collectées directement auprès des Secrétariats des MEA participants, qui resteront chargés de la garde des données. La CMS, l'AEWA et plusieurs autres MEA participants (tels que CITES et Ramsar) doivent de toute urgence mettre à jour leurs capacités en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC), particulièrement en ce qui concerne les technologies et les bases de données Internet, de façon à pouvoir pleinement participer aux projets de type IKM MEA et en profiter, tout en permettant la collecte automatique de leurs données par le biais de portails tels qu'InforMEA.

19. Une fois en place, cette harmonisation sous-jacente des normes d'information et les mécanismes de collecte de données des diverses Conventions faciliteront l'élaboration de nombreux autres outils favorisant la connaissance, dans la mesure où chaque MEA participant pourra disposer d'une infrastructure TIC qui permettra au mécanisme de collecte automatique de fonctionner efficacement. Par exemple, la CMS et la CITES pourraient rapidement publier la liste de l'ensemble des espèces inscrites à leurs annexes, ou bien encore la Convention de Stockholm pourrait diffuser ses décisions portant sur les espèces migratrices menacées par les polluants organiques persistants (POP). Une fois une telle application développée, elle pourra continuer d'être utilisée à un moindre coût.

20. La collaboration entre les MEA et le PNUE en vertu de l'initiative IKM MEA vise également à créer un Collège des MEA, dont l'objectif serait de fournir une vue d'ensemble du renforcement des capacités et de mettre à disposition des documents de formation de niveau universitaire, ainsi que de présenter des thèmes liés à la présentation de rapports. Lors de la seconde réunion de son Comité de direction, co-présidée par le PNUE et la CITES en juin 2011, l'Initiative est convenue d'inclure les rapports nationaux dans la catégorie des informations consultables via le portail InforMEA. Dans ce contexte, l'Initiative dressera l'inventaire des obligations en matière de présentation de rapports et explorera le plus vaste usage du générateur ORT développé pour l'AEWA par le PNUE-WCMC. En outre, l'Initiative a recommandé de procéder au développement d'un outil analytique générique pour les rapports nationaux qui seront créés en ligne en 2013, de façon à ce que les MEA puissent l'utiliser en fonction de leurs besoins.

21. La CMS ne dispose pas actuellement des ressources technologiques en matière d'information qui lui seraient techniquement nécessaires pour pouvoir participer à de nouveaux projets tels qu'InforMEA ou pour exploiter de nouveaux outils, tels que l'outil générique d'analyse de rapports. Néanmoins, ce serait probablement le moment opportun pour promouvoir l'usage de méthodes stratégiques conjointes de la part des MEA confrontés aux mêmes problèmes concernant l'utilisation des nouvelles TIC. Cette initiative IKM pourrait offrir une plateforme technique afin de mettre en œuvre de telles méthodes conjointes, tout en éliminant la redondance des efforts, en optimisant les capacités et en s'assurant que leur développement soit économique et harmonisé.

III. Le site web de la Famille PNUE/CMS

22. L'actuel site web de la CMS a été créé en 2003 ; il est désormais technologiquement obsolète et ne tire pas pleinement parti du potentiel des nouvelles technologies web. En l'état présent, il s'est également développé de façon organique (avec peu d'orientation et de planification stratégiques) et le Secrétariat l'a géré au fil des ans en ne disposant que de peu de personnel et de ressources financières. Le Secrétariat de la CMS considère cependant qu'il

pourrait s'agir du moment opportun pour adopter une méthode soigneusement planifiée et plus stratégique et pour redévelopper ce site web en le transformant en une nouvelle plateforme au service de la CMS, des Accords et des MoU de la CMS concernés, qui :

- (a) fera le meilleur usage du web afin de mieux faire connaître l'essence même de la CMS et de la Famille de la CMS ;
- (b) recourra davantage aux nouvelles technologies web, avec plus de contenu multimédia ;
- (c) mettra sur pied l'infrastructure Internet essentielle et les bases de données web qui permettront d'organiser et de collecter automatiquement les données de la Famille de la CMS dans des portails tels qu'InforMEA, l'outil du Critical Site Network (le Réseau de sites critiques ou CSN), etc. ;
- (d) intégrera les données communiquées par l'Outil ORT et permettra aux membres de la Famille de la CMS et aux autres MEA liés d'effectuer une analyse web instantanée des données issues des rapports nationaux ; et enfin et surtout
- (e) présentera la Famille de la CMS dans son ensemble, tout en préservant l'identité de la CMS et celle des divers Accords et MdE.

23. Le Secrétariat de la CMS est prêt à procéder à cet important redéveloppement du site web de la CMS, avec pour objectif de créer un futur site web de la Famille de la CMS ; il ne dispose cependant ni d'un mandat clair ni des ressources financières pour ce faire. Le Secrétariat a décidé de constituer une équipe dédiée au site web, ou un Groupe de travail, dont les premiers membres seraient des personnels de la CMS et de l'ensemble des Accords de la CMS basés à Bonn (AEWA, ASCOBANS, EUROBATS), en vue d'élaborer une proposition de projet et le concept du futur site web de la Famille de la CMS qui seront présentés aux Parties à la CMS lors de la COP10, ainsi que pour soutenir les efforts de collecte de fonds. La proposition de concept/projet du futur site web de la Famille de la CMS est actuellement mise à disposition pour la COP10 en tant que Document d'information UNEP/CMS/Inf.10.25 et sera également présentée lors des futures MOPs d'autres Accords de la CMS.

Action requise:

Le Secrétariat demande aux Parties :

- a. de fournir leur soutien financier afin d'améliorer les capacités techniques de la CMS en synergie avec la CITES, Ramsar et l'AEWA, afin de faciliter l'élaboration d'outils d'information conjoints, tels que l'outil générique d'analyse de rapports en ligne et InforMEA ;
- b. de fournir les ressources financières nécessaires pour que le Secrétariat puisse poursuivre sa collaboration avec le PNUE-WCMC afin de mettre en œuvre des activités conçues pour renforcer le format de présentation de rapports nationaux en ligne et d'améliorer et de moderniser le site web de la CMS ainsi que celui de la Famille de la CMS ;
- c. d'utiliser le système de présentation de rapports nationaux en ligne, de faire régulièrement rapport à ce sujet devant chaque COP ainsi que de fournir des commentaires et des suggestions sur les enseignements tirés de l'usage du système de présentation de rapports en ligne ;
- d. d'examiner cette version finale du Format de rapport national de la CMS pour la présentation de rapports en ligne ;

- e. d'adopter et d'approuver l'utilisation du format de présentation de rapports nationaux en ligne, annexé à ce document, que les Parties utiliseront lors des futures COP ; et

de lui donner mandat pour :

- f. collaborer étroitement avec le Secrétariat de l'AEWA et, selon les besoins, avec d'autres Secrétariats de la Famille de la CMS, pour faire avancer l'harmonisation des modèles de formats de Rapports nationaux de la CMS et de l'AEWA, chaque fois que possible ;
- g. outre l'outil de présentation de rapports en ligne, mettre à disposition le nouveau format dans une version hors ligne du système de présentation de rapports nationaux, pour que les Parties qui ne peuvent pas facilement accéder à Internet puissent l'utiliser ; et
- h. demander au PNUE de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'« *Initiative de Gestion de l'information et des connaissances pour les Accords multilatéraux sur l'environnement* » au moyen de nouvelles initiatives, et de contribuer au développement d'outils analytiques permettant de mieux analyser et diffuser les informations obtenues à partir des rapports nationaux.